Salle Dinet, Assemblée des départements de France, 6 Rue Duguay Trouin, 75006 Paris, et en visioconférence – Conseil plénier du CNIG du 9 juillet 2026 de 10h00 à 12h00.

Compte rendu du Conseil Plénier du

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOLOCALISEE (CNIG)

du 9 juillet 2026

Liste des participants

Participants (présentiel)	Participants (visioconférence)
Charles Pierre ASTOLFI – IGN	Florian ALLARY – Avineon Tensing
Hélène BEGON – MTE/CGDD	Christine ARCHIAS – CRIGE PACA
Pierre-Alban BONIN – FNCCR	Eric BOUCHER - SGPE
Pierre BRIOLE – CNIG	François CHIRIE – IGN
Fabrice BUNOUF – GEOFIT	Benoît DAVID – MTE/CGDD
Héloïse CHAPUIS BASTONERO – DIA	Tony EMERY – Open Street Map France
Yolande CHAVANE – SGPE	Bernard FRANC – DGFIP
Clémence CHOPINEAUX – CNIG	Arnauld GALLAIS - CEREMA
Amélie COANTIC – MTE/CGDD	Nathalie GOSSELIN – Région pays de la Loire
Thomas COTTINET – MTE/CGDD	Aymeril HOANG (caisse des dépôts)
Jean-Marc DELVIT – CNES	Samuel HOOGE - CFDT
Jean-Charles FISCHER – SHOM	Nathalie LEMOINE – Région IDF
Bénédicte FOUBERT – ADF	Sylvie LE MINEZ – SG CNIS
Fleur FRANCOIS – MAASA	Jonathan LENGLET – INRAE
Michaël GEORGES – MEAE	Pascal LORY - DGALN
Pierre JAILLARD – CNIG	Julien MEILLON – IFREMER
Marie LAMBOIS – CNIG	Olivier MINOT
Muriel LARROUY – DGALN / MiNuM	Christophe NICOLLE - Région pays de la Loire
Pierre LAULIER – CNIG	Marie-Aude PAPELARD – MAASA
Cécile LE GUEN – DINUM	Estelle STURTZER – DGITM
Sylviane LE GUYADER – ANCT	
Marie LEMIERE – DMA	
Gabriela MARTIN – Open Data France	
Elise-Rachel MATHIS – CGT	
Guillaume MELLIER – IGN	
Bertrand MONTHUBERT - CNIG	

Participants (présentiel)	Participants (visioconférence)
Benoît MORANDO – CNIG	
Jean-Michel MORER – APVF	
Grégoire NOUGAYREDE – Etat major des armées	
Valérie NOUVEL – ADF	
Nathalie ORLHAC – CCR	
David POUTIER – Covéa	
Emmanuelle ROUX – IGN	
Isabelle SAURAT – DIA	
Sébastien SORIANO – IGN	
Véronique STOLL – MESRE DGRI	
Christophe STROBEL – MTE/CGDD	
Christophe TOURRET – ESRI France	

Ordre du jour

- **Introduction**

Accueil par Mme Bénédicte Foubert secrétaire générale de Départements de France

Introduction Bertrand Monthubert, Amélie Coantic

• **Les données d'accessibilité**

- Valoriser les données d'accessibilité : le point d'accès unique aux données d'accessibilité (PAUDA) (Isabelle Saurat, Déléguée interministérielle à l'Accessibilité)

• Les standards de données d'accessibilité (Marie Lemière, cheffe de projets accessibilité au ministère de la Transition écologique, Dr Muriel Larrouy mission numérique de la DGALN)

• Adoption d'une recommandation du CNIG sur l'accessibilité

• **Intelligence artificielle et information géolocalisée**

• Travaux du CNIG sur l'intelligence artificielle (Marie Lambois, CNIG)

• Travaux récents de l'IGN sur l'IA, modèle de fondation Maestro, GéoLLM, possibilités de mutualisation (Charles-Pierre Astolfi, Directeur des systèmes d'information IGN)

• SofIA - une IA au service de la transition écologique (Benoît David, Ecolab)

• Adoption de deux orientations du CNIG

• **L'information géolocalisée pour l'assurance**

- L'information géolocalisée pour les assureurs (David Poutier, Direction Périls Climatiques et Majeurs - Groupe Covéa)
- Groupe de travail Assurance du CNIG (Nathalie Orlhac, CCR)

- **Gouvernance de la donnée territoriale recommandations du GT**
  - Proposition d'articulation nationale des comités territoriaux de la donnée (Nathalie Lemoine, Région Ile-de-France)
  - Révision de la directive INSPIRE où en est-on ? (Claire Dorville, Ecolab)
  - Point d'information sur EuroCommons (Aymeril Hoang, Caisse des dépôts)

- **Actualités du CNIG (Secrétariat du CNIG)**
  - Nomination de Mme Valérie Nouvel comme présidente de commission besoins et usages
  - Mise à jour du règlement intérieur du CNIG
  - Actualité des travaux du CNIG
- **Conclusion**

Relevé de décision

- La note relative à la prise en compte des sujets d'accessibilité dans les travaux du CNIG **est validée à l'unanimité**.

- Les propositions d'orientation du CNIG pour le traitement des sujets relatifs à l'intelligence artificielle, avec la création d'un groupe de travail dédié, **sont validées à l'unanimité**.

- La note relative aux recommandations **d'articulation des comités territoriaux de la donnée avec le CNIG**, et la création d'un comité permanent, dont le nom reste à trouver, est **validée à l'unanimité**.

- La nomination de **Mme Valérie Nouvel** à la présidence de la « Commission Besoins et Usages » est **validée à l'unanimité**.

- La modification du règlement intérieur du CNIG, tenant compte des remarques exprimées en séance, est **validée à l'unanimité**.

Le relevé de décision est également disponible sur le site du CNIG, ainsi que l'ensemble des supports visuels de présentation.

COMPTE-RENDU DETAILLE

Introduction

- **Mot d'accueil par Bénédicte Foubert secrétaire générale de Départements de France.**

- **Introduction par Bertrand Monthubert président du CNIG et Amélie Coantic, adjointe du commissaire général au développement-durable :**

Bertrand Monthubert a été reconduit par le gouvernement pour un mandat de cinq ans à la présidence du CNIG. À cette occasion, il a souligné l'importance croissante de l'intelligence artificielle dans les travaux du CNIG, ainsi que les enjeux d'accessibilité, qui constitueront un axe central des travaux du conseil plénier.

Amélie Coantic a souhaité mettre en avant le rôle des collectivités territoriales dans les travaux du CNIG, notamment à travers l'importance des comités territoriaux de la donnée, dont elle encourage le déploiement dans les différents territoires. Elle est également revenue sur la révision de la directive européenne INSPIRE, en soulignant que les négociations semblent avoir porté leurs fruits en faveur des positions françaises. Enfin, A. Coantic a souligné le renforcement de la communication du CNIG autour de ses travaux et de ses cas d'usage, notamment à travers la publication de douze fiches présentant ses réalisations concrètes.

I. Les données d'accessibilité

Valoriser les données d'accessibilité : le point d'accès unique aux données d'accessibilité (PAUDA).

Isabelle Saurat, déléguée interministérielle à l'accessibilité, a présenté le « Point d'accès unique aux données d'accessibilité » (PAUDA), une plateforme nationale visant à centraliser, structurer et diffuser les données relatives à l'accessibilité des lieux, services et équipements sur le territoire. Ce portail a pour objectif de faciliter l'accès à une information fiable et homogène pour les citoyens, les collectivités et les acteurs publics. Prochainement disponible à l'adresse accessibilite.data.gouv.fr, le PAUDA a vocation, à terme, à proposer une cartographie accessible reposant sur des jeux de données territorialisés.

À cette occasion, un exemple de cartographie de l'accessibilité des lycées de la région Bretagne a été présenté afin d'illustrer la diversité des thématiques pouvant être associées aux données d'accessibilité. La délégation souhaite désormais, avec l'appui de la DINUM, encourager les acteurs publics à publier leurs données sur le PAUDA afin de disposer de jeux de données complets et pleinement opérationnels.

- **Les standards de données d'accessibilité (Marie Lemière, cheffe de projets accessibilité au ministère de la Transition écologique, Dr Muriel Larrouy mission numérique de la DGALN)**

Marie Lemière et Muriel Larrouy ont insisté sur les enjeux d'inclusion et d'autonomie liés aux informations d'accessibilité. Elles ont rappelé que le CNIG constitue un espace de concertation permettant de rassembler de nombreux acteurs autour de ces sujets au sein de différents groupes de travail (GT) dont le GT accessibilité. Ces travaux ont notamment conduit à l'élaboration de deux géostandards de données : le standard d'accessibilité des cheminements en voirie et espaces publics, ainsi que le standard d'accessibilité du cheminement en espace naturel (ACEN).

Ces standards s'appliquent notamment aux données diffusées sur la plateforme Acceslibre, référentiel national des lieux accessibles. Acceslibre repose sur une collecte collaborative des données d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), qu'ils soient publics ou privés. Il s'agit d'un outil opérationnel, utilisable au quotidien par les usagers, permettant notamment le calcul d'itinéraires accessibles complets (domicile, transport, destination).

La plateforme connaît une forte progression, avec près de 140 000 visiteurs mensuels en 2026 et une base de données recensant des informations d'accessibilité pour plus de 629 000 ERP. Marie Lemière et Muriel Larrouy ont encouragé les membres du CNIG à réaliser un état des lieux de l'accessibilité de leurs locaux afin d'alimenter Acceslibre. Un point de situation pourra être réalisé dans un an afin de mesurer l'avancement des données d'accessibilité.

Un point a également été présenté concernant le standard ACEN, dont l'appel à commentaires vient de s'achever. Celui-ci doit désormais faire l'objet de tests de terrain afin de devenir une référence nationale partagée, avec notamment un fort enjeu international lié au tourisme et au sport. Un soutien de l'IGN est par ailleurs mis en place afin d'assurer l'hébergement et la diffusion du standard sur différentes plateformes web existantes.

- **Echanges**

Lors des échanges, Sébastien Soriano, directeur de l'IGN, s'est interrogé sur les attentes concrètes liées à cette démarche. Il s'agirait notamment d'expliciter ce qui serait attendu du service public que porte l'IGN en termes d'intégration dans ses données, de structuration, d'agrégation, d'outils. En réponse, Isabelle Saurat a indiqué que définir ces attentes est l'un des objets des présents travaux. Sébastien Soriano a précisé que cela nécessiterait le concours du CGDD. Enfin, Marie Lemière a notamment mis en avant le besoin de mise à niveau des cartes existantes de l'IGN afin de mieux intégrer les enjeux d'accessibilité.

- **Décision et conclusion du CNIG**

En conclusion, Bertrand Monthubert a rappelé que les enjeux d'accessibilité et de handicap concernent un grand nombre de personnes et qu'il est, à ce titre, nécessaire d'aller plus loin sur ce sujet. Le CNIG a ainsi proposé de prendre en compte les enjeux d'accessibilité dans l'ensemble des groupes de travail, aussi bien dans la production de standards et de référentiels que dans les formats des livrables. Cette proposition, formalisée par la note annexée à l'ordre du jour, a été adoptée à l'unanimité par le Conseil plénier.

II. Intelligence artificielle et information géolocalisée

- **Travaux du CNIG sur l'intelligence artificielle (Marie Lambois, CNIG)**

Marie Lambois (IGN) est revenue sur l'atelier du CNIG consacré à l'intelligence artificielle, organisé le 8 janvier 2026, en mettant notamment en avant les enjeux de souveraineté et d'interopérabilité associés à l'IA. À l'issue de cet atelier, il est apparu que l'intelligence artificielle concerne désormais une grande partie des travaux du CNIG. Il a ainsi été proposé d'intégrer cette thématique au sein de l'ensemble des groupes de travail et commissions, conformément à la proposition annexée à l'ordre du jour.

  - **Echanges et décision du CNIG**

Par ailleurs, la mise en place d'une animation transversale dédiée à l'IA a été proposée, avec la création d'un groupe de travail spécifique au sein de la commission « Besoins et usages ». Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le Conseil plénier. Elise-Rachel Mathis (CGT) a questionné le conseil sur la prise en compte de l'impact environnemental de l'IA au sein du groupe de travail. Thomas Cottinet (CGDD) a ainsi mis en avant le référentiel d'IA frugale co-produit par Ecolab.

- **Travaux récents de l'IGN sur l'IA, modèle de fondation Maestro, GéoLLM, possibilités de mutualisation (Charles-Pierre Astolfi, Directeur des systèmes d'information IGN)**

Charles-Pierre Astolfi a ensuite présenté les travaux menés par l'IGN autour de l'intelligence artificielle. L'IA est notamment utilisée pour faciliter l'exploration des données topographiques de l'IGN grâce à l'interrogation de différentes bases de données en langage naturel via un chatbot relié à l'assistant de la DINUM.

L'intelligence artificielle est également mobilisée pour la production de référentiels, notamment dans le cadre du programme LiDAR HD de cartographie 3D ou encore pour le référentiel BD Forêt v3. À l'IGN, les travaux liés à l'IA mobilisent une équipe d'environ 30 à 40 personnes.

Un troisième type d'utilisation de l'IA est mis en œuvre afin « d'augmenter les agents » notamment via une assistance à la production de codes informatiques.

Bertrand Monthubert a complété cette présentation en rappelant l'importance de l'intervention humaine dans la chaîne de développement de l'intelligence artificielle. Charles-Pierre Astolfi a alors précisé que, dans le cas de l'IGN, les projets d'IA débutent par une intervention humaine et se concluent également par une validation et une évaluation réalisées par des agents.

- **SofIA - une IA au service de la transition écologique (Benoît David, Ecolab)**

Benoît David, d'Ecolab (CGDD), a présenté SofIA, un outil documentaire fondé sur l'intelligence artificielle intégrant plusieurs corpus documentaires de la fonction publique. L'objectif est de constituer un patrimoine partagé de la connaissance publique, exploitable par un agent d'IA. Le projet vise à mettre en commun différents écosystèmes de savoirs, à l'échelle des ministères, des collectivités territoriales ou encore des entreprises. SofIA se présente comme un outil souverain et frugal, déjà utilisé par environ 1 700 agents de l'ADEME, du Cerema, du ministère de la Transition écologique ainsi que par plusieurs collectivités. D'autres extensions du corpus documentaire sont prévues, notamment avec l'IGN. Les principaux objectifs sont désormais d'élargir le corpus documentaire disponible et d'ouvrir l'accès à SofIA à davantage d'agents.

Enfin, une collaboration entre le CNIG et SofIA a été engagée afin d'intégrer le corpus documentaire du CNIG à cet outil d'intelligence artificielle.

III. L'information géolocalisée pour l'assurance

- **L'information géolocalisée pour les assureurs (David Poutier, Direction Périls Climatiques et Majeurs - Groupe Covéa)**

David Poutier, chef de projet SIG pour le groupe d'assurance Covéa, a mis en lumière le rôle des données géolocalisées dans le domaine de l'assurance. Celles-ci sont utilisées pour la collecte de données climatiques et d'adresses afin d'évaluer les géorisques liés aux aléas naturels.

Le groupe s'appuie sur un socle SIG regroupant diverses sources de données afin de mettre en place une veille climatique quotidienne et, lorsque cela est nécessaire, des dispositifs de prévention des risques ainsi que des alertes à destination des sociétaires. Les géodonnées ont également vocation à soutenir des missions plus pérennes de documentation et de prévision du changement climatique.

La création de jumeaux numériques est par ailleurs envisagée afin de produire des simulations réalistes de l'évolution du climat et des aléas climatiques. Actuellement, le principal défi du groupe Covéa est de pouvoir assurer un suivi des sociétaires à l'échelle mondiale.

Enfin, l'intelligence artificielle est progressivement intégrée dans ces missions, notamment pour la détection de la sécheresse à l'aide de l'outil CoSIA développé par l'IGN.

- **Groupe de travail Assurance du CNIG (Nathalie Orlhac, CCR)**

Un point d'avancement sur le groupe de travail « Assurance » a été présenté par Nathalie Orlhac. Ce groupe constitue un espace de partage de connaissances à destination des assureurs utilisateurs de données. Des start-ups y interviennent également afin de présenter leurs travaux et innovations. Récemment, une présentation de la Base Adresse Nationale (BAN) a notamment été organisée au sein du groupe, et des travaux ont été entrepris pour intégrer l'ID RNB dans les contrats d'assurance. Ce groupe de travail permet ainsi de développer des échanges constructifs dans un contexte marqué par des dynamiques concurrentielles entre acteurs.

- **Echanges :**

Sébastien Soriano (IGN) a souligné l'importance du sujet de l'assurance, qui favorise une articulation entre les secteurs public et privé. Il a rappelé l'intérêt de disposer de communs numériques, ouverts, pouvant être utilisés par l'ensemble des acteurs ; Il a également rappelé que ces outils, communs et libres, ont un coût, et les acteurs qui en bénéficient doivent également se soucier du financement permettant d'en assurer la pérennité. Bertrand Monthubert a mentionné la commission « modèle économique » du CNIG pour aborder ce sujet. Sébastien Soriano a également invité le monde de l'assurance à participer aux tours de table de financement de ces communs, en particulier du Référentiel national des bâtiments (RNB).

La Caisse Centrale de Réassurance fait part de son intention de faire apparaître l'identifiant du bâtiment issu du Référentiel national des bâtiments opéré par l'IGN dans l'ensemble de ses contrats

Yolande Chavane (SGPE) a, pour sa part, mis en avant la possibilité de mieux faire remonter les besoins liés au numérique auprès du Gouvernement grâce à une collaboration renforcée entre acteurs publics et privés.

Michaël Georges (MEAE) a souligné l'intérêt partagé de disposer de géodonnées au-delà du territoire national.

IV. Gouvernance de la donnée territoriale recommandations du GT

- **Proposition d'articulation nationale des comités territoriaux de la donnée (Nathalie Lemoine, Région Ile-de-France et Pierre-Alban Bonin, FNCCR)**

Pierre-Alban Bonin (FNCCR) a présenté un point d'avancement sur la gouvernance de la donnée territoriale, en revenant notamment sur les travaux récents du groupe de travail et sur les recommandations relatives aux objectifs des comités territoriaux de la donnée (CTD). Il a été rappelé que sept régions disposent désormais d'instances de gouvernance territoriale.

Le groupe de travail a proposé de stabiliser l'articulation entre les CTD et le niveau national en plaçant le CNIG au centre des échanges. Dans ce cadre, il est proposé que le CNIG facilite le dialogue et la coopération entre les CTD, ainsi qu'avec les partenaires nationaux et supranationaux. Le CNIG aurait également vocation à recueillir les différents besoins afin de contribuer à l'élaboration de consensus partagés.

Il est par ailleurs attendu que le CNIG émette des vœux de mobilisation de moyens autour de projets communs et veille à la bonne articulation avec les autres instances de gouvernance existantes. Enfin, le CNIG devra favoriser l'émergence de nouveaux CTD sur le territoire, en descendant à l'ensemble des échelons infra-régionaux afin de couvrir les besoins de l'ensemble des acteurs. Afin d'assurer ces différentes missions, la création d'un comité permanent dédié au suivi de la gouvernance de la donnée territoriale au sein du pôle de coordination des territoires a été proposée. Ce comité s'articulerait autour de trois grands axes : le suivi des CTD, l'analyse de leurs besoins et actions, ainsi que la production de recommandations.

L'ensemble de ces propositions, formalisé dans la note annexée à l'ordre du jour, a été validé à l'unanimité par le Conseil plénier.

V. Point d'information sur EuroCommons

Aymeril Hoang (Caisse des Dépôts) a mis en avant la forte dépendance des institutions à certains éditeurs américains ainsi que le besoin de mieux maîtriser les infrastructures numériques publiques. Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts souhaite impulser une dynamique de communs numériques souverains reposant sur une gouvernance partagée.

Cette démarche se concrétise notamment à travers le projet européen Eurocommons, qui constitue un appel adressé aux grandes organisations européennes, publiques comme privées, ainsi qu'aux éditeurs open source, afin de rejoindre des groupes de travail collectifs visant à planifier une réduction des dépendances numériques.

Il a été souligné la nécessité d'identifier précisément les dépendances existantes ainsi que les besoins collectifs afin de construire des solutions adaptées. À son niveau, la Caisse des Dépôts accompagne les directions des systèmes d'information (DSI), tant sur le plan opérationnel que financier, afin de favoriser la production de communs numériques et de renforcer la souveraineté numérique.

Les données géographiques figurent notamment parmi les onze thématiques couvertes par les coalitions de réflexion mises en place dans ce cadre.

- **Echanges**

Jean-Michel Morer, vice-président de l'Association des petites villes de France, a souligné l'importance de rester réaliste concernant le financement des alternatives aux GAFAM, dont les solutions demeurent souvent moins coûteuses pour les institutions. Il a insisté sur la nécessité d'aborder de manière transparente la question des financements et des coûts que pourrait engendrer la réduction des dépendances numériques.

Nomination de Mme Valérie Nouvel comme présidente de commission besoins et usages

Le président du CNIG a proposé la nomination de Valérie Nouvel à la présidence de la commission besoins et usages. Cette nomination a été validée à l'unanimité par le conseil plénier.

VI. Révision de la directive INSPIRE où en est-on ?

Thomas Cottinet, directeur de l'Ecolab au CGDD, a présenté l'état d'avancement de la révision de la directive européenne INSPIRE, pour laquelle le CNIG assure le rôle d'organe national de consultation.

Il a rappelé que l'objectif initial de cette révision visait principalement à simplifier la directive. Les propositions envisagées comprenaient notamment la suppression des règles d'interopérabilité, des droits de tiers, des services en ligne normalisés ainsi que du cadre obligatoire de partage entre autorités publiques.

Grâce aux travaux du groupe de travail du CNIG consacré à la révision de la directive INSPIRE, un projet d'avis a pu être élaboré afin de soutenir la position française dans le cadre des négociations européennes. À l'issue des discussions menées au Conseil de l'Union européenne, la France a pu faire valoir ses propositions. Les principes d'interopérabilité, de prise en compte des droits de tiers, de services en ligne normalisés ainsi que le cadre juridique de partage ont ainsi été maintenus, conformément aux positions défendues par la France.

Cette version révisée du texte doit désormais être officiellement adoptée par le Conseil avant la poursuite du processus législatif avec le Parlement européen. Un accord final est attendu d'ici la fin de l'année.

VII. Actualités du CNIG

- **Mise à jour du règlement intérieur du CNIG**

Le secrétariat général du CNIG a engagé un processus de révision du règlement intérieur afin d'améliorer la prise en compte du RGPD. Il a été rappelé que le CNIG collecte et conserve des données personnelles relatives à la composition et au fonctionnement de ses différentes instances (conseil plénier, pôles, commissions, groupes de travail) ainsi qu'à certains événements ponctuels. Les données concernées portent principalement sur l'identité des personnes, leur organisme d'appartenance et leurs coordonnées professionnelles, sauf exception.

Dans ce cadre, plusieurs évolutions ont été approuvées, notamment :

- L'inscription dans le règlement intérieur de la désignation du secrétaire général comme responsable de traitement ;
- La formalisation des droits des personnes concernées (droit d'accès, etc.) ;
- L'amélioration de l'information des personnes concernées ;
- La définition d'une durée de conservation des données ;
- L'information des animateurs de groupes de travail sur les obligations associées.

La relecture globale du texte a également conduit à plusieurs évolutions et clarifications organisationnelles :

- Précision des modalités de désignation des présidents de pôles et de commissions, désormais nommés par le président après avis du Conseil plénier (article 2) ;
- Le maintien de la validation du rapport annuel par le conseil plénier avec possibilité d'une validation dématérialisée (article 1) ;
- Clarification du processus de validation des avis, standards et travaux produits par les différentes formations du CNIG, avec validation par le Conseil plénier (article 1) ;
- Intégration dans le règlement intérieur du principe d'ouverture des travaux, déjà reconnu comme une valeur du CNIG (article 2) ;
- Ajout d'une référence explicite à la recherche de consensus dans les modalités de délibération du CNIG (article 4).

L'ensemble des propositions de révision du règlement intérieur a été approuvé. Élise-Rachel Mathis (CGT) est intervenue afin de reformuler la disposition relative à la recherche de consensus (article 4). Le Conseil plénier a ainsi adopté la formulation suivante : « Le consensus est systématiquement recherché pour l'adoption des délibérations », afin de mieux mettre en avant cette notion, mais le recours systématique à un vote est bien maintenu dans le texte du règlement intérieur.

- **Actualités des travaux du CNIG**

Un dernier point d'information a été présenté par le secrétariat général concernant les actualités du CNIG. Celui-ci a notamment porté sur la création de nouveaux groupes de travail, les premiers travaux du Collectif du numérique pour la construction

et les territoires (ConumCT), ainsi que sur la publication du rapport annuel 2025 et de douze fiches usages présentant les réalisations et travaux du CNIG.

Conclusion et clôture du plénier